

# Commune de Spay

## AVIS DU MAIRE

concernant une demande de Permis de construire déposée le 24/03/2023

### PC 072 344 23 Z0007

**PAR :** IEL EXPLOITATION 17  
4 TER BOULEVARD CARNOT  
22000 ST BRIEUC

**POUR UN PROJET SITUE :** LE HUTEREAU à Spay  
**CADASTRE :** 344 ZD 30, 344 ZD 32, 344 ZD 35, 344 ZD 43, 344 ZD 44, 344 ZD 46

En cas de décision relevant de l'Etat, cet avis est transmis à la direction départementale de l'Equipement dans le mois de la réception de la demande à la mairie, faute de quoi il est réputé favorable. Dans les autres cas, il peut être transmis au service instructeur choisi. Il peut revêtir toute autre forme qui paraîtra utile.

#### 1. AVIS SUR LE PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT

<b>11.</b> SITUATION DU PROJET	Distance approximative de la construction la plus proche :
<b>12.</b>	Existe-t-il des bâtiments sur le terrain ? Parmi ces bâtiments y en a-t-il qui sont destinés à être démolis à l'occasion de la réalisation du projet ?
<b>13.</b> OBSERVATIONS DU MAIRE	Incidence du projet sur les milieux avoisinants (urbains ou naturels) et en particulier conformité avec le PLU : Existence d'un élevage ou d'une installation à caractère nuisant à proximité du projet ?

#### 2. AVIS SUR LES EQUIPEMENTS DESSERVANT LE TERRAIN

<b>21.</b> VOIRIE		Avant le :
	Largeur de la voie :	
	Nature du revêtement :	
	Appréciation de la desserte par rapport aux besoins engendrés par le projet :	
	Y a-t-il un plan d'alignement ?	
	Une cession gratuite de terrain est-elle nécessaire ?	
<b>22.</b> RESEAU DE DISTRIBUTION D'EAU	Y a-t-il des problèmes d'accès ? Lesquels ?	
		Avant le :
	Diamètre des canalisations :	
	Adaptation du réseau par rapport aux besoins engendrés par le projet :	
	Y a-t-il des problèmes particuliers ? Lesquels ?	
<b>23.a.</b> RESEAU DE GAZ		Avant le :
	La desserte en gaz est :	
	Y a-t-il des problèmes particuliers ? Lesquels ?	
<b>23.b.</b> RESEAU D'ELECTRICITE		Avant le :
	La desserte en électricité est :	
	Y a-t-il des problèmes particuliers ? Lesquels ?	
<b>23.c.</b> RESEAU DU TELEPHONE	Le réseau d'électricité situé sur le terrain devra être	
		Avant le :
	La desserte du téléphone est :	
<b>24.</b> RESEAU D'ASSAINISSEMENT	Y a-t-il des problèmes particuliers ? Lesquels ?	
	Le réseau du téléphone situé sur le terrain devra être	
		Avant le :
	Type de réseau :	
	Adaptation du réseau des eaux pluviales par rapport au projet :	
Adaptation du réseau des eaux usées par rapport au projet :		
Y a-t-il des problèmes particuliers (raccordement, extension) ? Lesquels ?		
Existe-t-il une station d'épuration ?		

25. RESEAU SECURITE INCENDIE	Les constructions peuvent-elles être desservies par un réseau assurant la lutte contre l'incendie ? Y a-t-il des problèmes particuliers ? Lesquels ?
26. EQUIPEMENTS COLLECTIFS	1. La commune pourra-t-elle assurer la scolarité des enfants ? La commune pourra-t-elle assurer le ramassage scolaire ? 2. La commune assurera-t-elle la collecte des ordures ménagères ? 3. Y a-t-il des problèmes relatifs à d'autres équipements collectifs ? Lesquels ?

### 3. PROGRAMME D'AMENAGEMENT D'ENSEMBLE

31. MONTANT DE LA PARTICIPATION PROPOSE	
32. MODES DE PAIEMENT POSSIBLES	
33. DELAI DE RECOUVREMENT PROPOSE	

### 4. AVIS SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION

41. AIRES DE STATIONNEMENT	Les aires de stationnement sont-ils en nombre suffisant ?
42. PLANTATIONS ET AIRES DE JEUX	Y a-t-il lieu de prescrire le maintien des arbres existants ? Y a-t-il lieu de prescrire la réalisation de plantations nouvelles ou d'aires de jeux et de loisirs ?
43. ASPECT EXTERIEUR	L'aspect extérieur du projet est-il conforme ? Observation

### 5. AVIS DU MAIRE

Favorable (nature et motifs des prescriptions s'il y a lieu)	Date : 27/03/2023
Défavorable (indiquer les motifs compte tenu des observations tirées des rubriques 13 à 43)	Le maire Jean-Yves AVIGNON 